

# FLASH INFO

[Edition juin 2022]

## Pouvoir d'achat et point d'indice : le compte n'y est pas !

Sous la contrainte de l'inflation et de la pression des organisations syndicales de la fonction publique, le gouvernement a annoncé une hausse de 3,5% de la valeur du point d'indice.

**L'UNSA Fonction Publique prend acte de cette décision qu'elle juge, cependant, insuffisante, mais qu'elle considère comme étant une première étape. Quatre autres mesures ont été annoncées : GIPA en 2022, révision grille des premiers indices des catégories B, évolution du forfait mobilité et PIM restauration augmentée pour les agents de l'Etat.**

Cette hausse sera effective dès le 1er juillet 2022, visible sur les feuilles de paye du mois d'août, avec un effet rétroactif. Elle concernera tous les agents publics : titulaires, contractuels comme ouvriers de l'État. Cette hausse représente une augmentation mensuelle d'environ 45 euros net pour les indices les moins élevés, une enveloppe de 7,5 milliards d'euros pour les trois versants de la fonction publique.

**Pour l'UNSA, le montant de cette enveloppe n'est certes pas anecdotique, mais il ne compense malheureusement ni le niveau actuel de l'inflation sur un an, ni le décrochage induit par le gel du point d'indice depuis 2010.**

### Mesure catégorie B

Ce relèvement du point d'indice est accompagné, pour la catégorie B, du rééchelonnement des premiers indices et de l'accélération des débuts de carrière, mesure indispensable, depuis la dernière hausse du SMIC. L'amélioration de la catégorie B était indispensable. Cette accélération de début de carrière de la catégorie B était attendue et portée par l'UNSA. L'UNSA la demandait sans pour autant obtenir la réciprocité pour la cat. C.

Par ailleurs, le gouvernement confirme sa volonté de revoir l'ensemble du système de rémunérations des agents publics. **L'UNSA revendique une réelle revalorisation des carrières dont dépend l'attractivité de la fonction publique.**

### LE VOTE DE LA LOI « POUVOIR D'ACHAT »

Les débats à l'Assemblée nationale pourraient conduire, dans les prochaines semaines ou les prochains mois, à une amélioration significative de ces mesures budgétaires décidées par le gouvernement au profit du traitement des 5,5 millions d'agents publics. L'action continue pour l'UNSA.

*Pour l'UNSA Fonction publique, le gouvernement engage, à bon escient, des mesures d'urgence, mais il doit aller nettement plus loin. Ces premières mesures sont indispensables, mais elles restent insuffisantes.*

*Un prochain rendez-vous salarial, avant la fin de l'année, s'impose au regard des projections actuelles de l'inflation pour 2022 (6,8% selon l'INSEE), du gel de la valeur du point d'indice depuis plus de 10 ans (avec une inflation à plus de 16% sur cette période) et des besoins légitimes des agents publics, contractuels et fonctionnaires.*



### Les autres mesures complémentaires

#### Mobilité durable :

- Il sera possible de cumuler le forfait "mobilité durable" avec un « pass » transport en commun comme le revendiquait l'UNSA Fonction Publique.
- Diminution du nombre de déplacements à vélo ou en covoiturage pour en bénéficier (aujourd'hui 100 jours sont exigés).
- L'UNSA salue cet effort, mais regrette que son montant n'ait pas été amélioré. Il reste fixé à 200 € annuels.

#### Restauration collective (RC) pour les agents de l'état :

- Revalorisation de 6 % de la PIM (Prestation interministérielle d'action sociale) avec un élargissement de l'accès jusqu'à l'indice 534 permettant ainsi un accès aux agents de catégorie C et B.
- Au Minarm, l'externalisation de la restauration collective crée des inégalités de traitement entre les agents.

#### La Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) :

- Est prolongée en 2022.

**Tout le monde a droit à l'UNSA !!**

Les représentants UNSA Défense sont à votre disposition pour toute précision

UNSA Défense  
78 et 80 rue Vaneau  
75007 PARIS  
01 42 22 37 02



federation@unsa-defense.org

portail-unsa.intradef.gouv.fr

www.unsa-defense.org

@UnsaDefense

www.facebook.com/UNSADefense

Unsa defense diffusion